L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 23 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI MATIN 12 AOUT.

Assemblée Nationale.

Séance du 23 juillet.

VERSAILLES 24.

Voici longtemps que nous n'avions entendu et vu M. Pelletan! Cette honorable et modeste illustration qui eut sinon son jour de gloire, du moins son heure de bruit, et qui a gouverné la France tout autant que Louis XIV et même un peu davantage, se tenait recueilli dans sa contemplation des œuvres de M. Thiers; sa confiance était sans bornes, comme son respect; il se contentait d'admirer et ne songeait guère à interroger; survient le 24 mai, et tous les scrupules de M. Pelletan renaissent; comme M. Jules Favre son collègue, il a toujours du respect, mais son esprit se s'affranchit plus de l'examen des actes du pouvoir. Il demande, il réclame, il veut qu'on publie le Livre Jaune! — Soit, lui répond le ministre des affaires étrangères, la réclamation pour être tardive n'en est pas moins fondée; ce n'est pas le gouvernement actuel qui a interrompu le cours de cet usage, aussi ne voit-il aucun inconvénient à le reprendre. On applaudit à droite, on se tait à gauche, et l'Assemblée procède à divers scrutins sur des projets de loi, portant ouverture de divers crédits supplémentaires.

On aborde enfin le projet de loi Ernoul. M. Gambetta ayant parlé trois fois à la quinzaine qui vient de s'écouler, nous ne pouvions éviter d'entendre M. Brisson. Il prend donc la parole, et quand M. Brisson tient la parole, on arracherait plutôt M. Ricard à son silence que M. Brisson à son discours. M. Brisson est solennel et copieux, c'est un tribun délayé dans un avocat. D'autres font grand, M. Brisson fait long. Veut-on nous permettre une comparaison un peu risquée? M. Brisson est un ver solitaire qui dévore sans discrétion les heures de l'Assemblée et consomme beaucoup sans rien produire. Il n'approuve pas la loi parce que l'Assemblée ne peut pas déléguer à ses commissions la moindre fraction de son pouvoir délibérant; on peut charger une commission d'instruire et de préparer, mais non de délibérer et de décider, autrement ou risque de violer les droits de la minorité.

M. Lucien Brun répond à M. Brisson, car la Chambre semble résolue à terminer ce débat aujourd'hui. M. Brisson a mal apprécié la loi de 1819: sous le régime de cette loi, les Chambres offensées devaient prendre l'initiative de la demande des poursuites; le projet actuel n'a pour but que de permettre à la commission d'autoriser les poursuites, s'il y a lieu.

Il ne s'agit pas des attaques dirigées contre l'Assemblée, il s'agit des offenses qui peuvent porter atteinte à sa dignité; il ne s'agit même pas d'empêcher les orateurs en circulation d'offenser dans des festins les membres de l'Assemblée; il s'agit d'empêcher, par la voie de la presse, la publication de ces offenses. C'est une loi préventive, et elle aura son effet, "car, s'écrie dans un très beau mouvement d'éloquence M. Lucien Brun, lorsque vous saurez que l'impunité n'est plus acquise à vos offenses, ah! nous vous connaissons, vous vous arrêterez!"

A ces mots la droite éclate en applaudissements, la gauche bondit; M. Gambetta ne contient plus sa colère, et personne ne l'ignore, la colère du roi Léon est terrible. Après de discours vigoureux, M. Bethmont, comme un jeune taureau paisible d'habitude, mais qu'aurait atteint une *banderilla de fuego*, s'élance à la tribune: "Que dit le gouvernement? Nous voulons savoir ce que pense le gouvernement! Ah! mais, si vous êtes le nombre, nous sommes le droit." Cette parole de combat sortant des lèvres élégantes de M. Bethmont étonne un peu. Ne craignez rien, M. Bethmont, il y aura tout à l'heure à votre adresse un peu de réponse, et même un peu plus de réponse que vous ne le désirez, sans doute.

Mais voilà M. Gambetta: on a parlé d'offenses à l'Assemblée, et c'est pour un fait personnel qu'il réclame. Comment, Seigneur Dieu! on l'a accusé d'avoir commis un délit d'offenses: lui, un cœur si doux, une voix si caressante, une langue si réfléchie, une parole si réservée! Lui! jamais! jamais! Il s'indigne et proteste, malheureusement il veut rentrer dans la discussion, et M. Buffet qui le surveille le rappelle à son fait personnel.

M. Gambetta rugit, il renonce à la parole, il dépose sa masse d'armes, tout en se plaignant qu'on veuille l'empêcher de parler, lorsque l'Assemblée discute une loi *ad hominem*, vous avez entendu: une loi *ad hominem*, une loi contre un homme, et cet homme, c'est M. Gambetta! Sa dictature l'a grisé, le monde n'a de regards que pour lui, et la loi de rigueurs que contre lui; lui seul et c'est assez: ce n'est pas contre M. Brisson ou M. Bethmont que l'on fera jamais une loi; c'est contre lui seul Gambetta, vainqueur de Longjumeau et dompteur de Pipe-en-Bois. M. Brisson semble fort surpris d'être ainsi méconnu, et M. Bethmont assez découragé, en songeant qu'on ne lui aura faite pour réprimer ses audaces de langage.

Mais voici M. le garde des sceaux à la tribune! Que dirons-nous de ce discours? Une magnifique improvisation et un chef-d'œuvre de clarté et d'élévation; avec quelle netteté il replace le débat sur son véritable terrain; avec quelle vigueur il confond les accusations et réfute les attaques; avec quelle indignation et quelle fierté il fait justice des fausses interprétations et des insinuations perfides; enfin, avec quelles raisons il relève les singulières prétentions libérales de ses adversaires, et quelle magnifique éloquence il revendique les droits de l'Assemblée, le respect de la loi, et résume dans cette phrase qui termine son discours, le sentiment général de l'Assemblée: "Non, ce n'est pas nous qui donnerons l'exemple de la violation des droits des minorités; les dictatures sont filles de la licence, et en France ce sont des Républiques tyranniques ou corrompues qui ont enfanté les Césars."

Une immense acclamation accueille ce discours. La gauche, si violente et si railleuse, demeure consternée. Cette parole honnête, indignée, frémissante d'éloquence et de vérité, a jeté véritablement la confusion dans ses rangs. Le discours de M. Ernoul est un triomphe non-seulement pour la loi qu'il justifie dans toutes ses dispositions, mais encore pour le gouvernement tout entier qui se trouve, à la veille de la prorogation, grandi et raffermi, et qui tire du succès remporté par le garde des sceaux, le légitime profit dû à un gouvernement qui, n'ayant rien à cacher de ses actes, rien à redouter de l'examen de sa conduite et des calomnies de ses adversaires, obtient, à deux jours d'intervalle, des triomphes signalés dans l'Assemblée, et recueille les témoignages multipliés de la confiance des représentants du pays.

Après le discours de M. Ernoul, le débat étant terminé; M. Gambetta et M. Bethmont cessaient de renouveler leurs attaques, mais l'Assemblée frémit encore des accents éloquents du garde des sceaux; et l'article unique de la loi est voté par 396 voix contre 253.

Que dirons-nous de ce qui a suivi; M. Coue se livre à une attaque violente contre un magistrat du Var: On le rappelle à l'ordre et tout est dit.

M. Naquet a présenté un article additionnel, demandant que la commission de permanence publie le compte rendu de ses séances. Les partisans de cet article additionnel s'appuient sur l'opinion émise dans ce sens par M. Dupeyre, rapporteur, au sein du bureau. M. Dupeyre, avec une parfaite raison, répond qu'il n'a rien à répudier des opinions qui lui sont personnelles; mais son opinion n'ayant pas prévalu, son devoir, comme rapporteur, est d'exprimer l'opinion qui a obtenu la majorité dans la commission. Il repousse l'article additionnel. L'Assemblée vote le rejet de la proposition de M. Naquet, et l'ensemble du projet Ernoul est voté.

(La séance du 24 juillet.)

Versailles, 25 juillet.

Décidément nos radicaux ne sont pas heureux dans les campagnes qu'ils entreprennent. L'impression produite dans l'Assemblée par les incidents de la séance d'hier, impression qui trouvera certainement de l'écho dans le pays, en est une nouvelle preuve.

Pour enlever aux radicaux tout prétexte à des scènes scandaleuses, la commission pour l'érection d'une église à Montmartre avait réduit l'article premier aux termes les plus simples; voici la rédaction nouvelle qu'au nom de la commission M. Baze était venu porter à la tribune:

"Art. 1er.—Est déclarée d'utilité publique la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande qui en a été faite par l'archevêque de Paris dans sa lettre du 5 mars 1873 adressée au ministre des cultes.

"Cette église, qui sera construite exclusivement avec des fonds provenant de souscriptions sera à perpétuité affectée à l'exercice du culte catholique." (Très bien! très bien!)

En présence de cette rédaction définitive, l'honorable M. Bigot était monté à la tribune et avait déclaré, en termes excellents, qu'il retirait, comme désormais inutile, un amendement présenté par lui et près de 150 membres de la droite et du centre droit. On avait cru que devant la formule nouvelle donnée à la loi, les radicaux auraient la pudeur du silence; on avait compté sans M. Tolain que poussaient,—et il n'en avait pas besoin,—MM. Challemel Lacour et Lockroy.

Le discours de M. Tolain se trouve énergiquement caractérisé par une interruption du marquis de Grammont.

Voici comment l'*Officiel* rapporte cet incident:

M. le marquis de Grammont.—La tribune de l'Assemblée nationale n'est pas la tribune du.... (Bruit tumultueux.)

M. Tolain.—Je désire, monsieur de Grammont que vous fassiez insérer votre interruption au *Journal officiel*.

Plusieurs voix: On ne l'a pas entendue!

M. Tolain.—Je l'ai entendue, moi, et si, demain, je ne la trouve pas dans le *Journal officiel*, j'en demanderai le rétablissement par une réclamation au procès-verbal.

M. le président.—Le procès-verbal ou plutôt le compte-rendu ne doit contenir que ce qui a été entendu.

M. Tolain.—J'ai entendu, moi, monsieur le président! Voulez-vous donc m'obliger à répéter tout haut ce que j'ai entendu?

M. le président.—La sténographie ne doit constater que ce qui a été entendu, non pas par une personne, mais par une grande partie de l'Assemblée. (Oui! oui!—Très bien!)

Ce mot que l'*Officiel* n'a pas reproduit, nous pouvons le publier ici: M. de Grammont a dit à M. Tolain: "Ce n'est pas la tribune du *Crapaud volant*." La qualité du discours justifiait cette expression; encore nous permettrons-nous de faire observer à M. de Grammont qu'il y a bien des *crapauds volants* où l'on ne permettrait pas de pareils discours.

L'indignation produite par les paroles de M. Tolain était générale. M. Bérenger s'est fait l'écho à la tribune, en retirant un amendement qu'il avait proposé à l'article 3. Voici en quels termes il s'est exprimé:

"Après les attaques si violentes, et à mon sens si absolument injustes, dirigées contre la commission, à un moment où elle venait de faire disparaître de son projet les expressions qui y pouvaient donner lieu, je crois que les critiques qui visaient doivent s'effacer."

Ces loyales paroles ont été couvertes d'applaudissements, et elles honorent celui qui, malgré un certain nombre de ses amis politiques, a eu le courage de les prononcer.

La loi venait d'être votée par 400 voix contre 164; l'Assemblée était encore dans un état d'émotion indescriptible. Les paroles provocantes de M. Tolain pesaient encore sur tous les esprits, comme protestation, M. Cazenove de Pradines a cru devoir proposer à la Chambre d'envoyer une délégation de son bureau à la pose de la première pierre de l'église de Montmartre. C'était un cri du cœur; il a été noblement éloquent et, à ce point de vue, les sympathies de la grande majorité de l'Assemblée entouraient M. Cazenove de Pradines, aussi bien voici ce que le *Journal des Débats*, qui n'est pas suspect, dit ce matin dans son compte-rendu:

"M. Cazenove de Pradine a eu le tort de se laisser émouvoir par le discours de M. Tolain: il a proposé, comme réplique, que l'Assemblée envoyât une délégation de son bureau à la cérémonie où l'on posera la première pierre de l'église de Montmartre. Les amis de M. Cazenove de Pradine ont repoussé sa proposition, mais ses ennemis politiques eux-mêmes ont été touchés de l'accent convaincu et profond avec lequel il l'a présentée. Après tout, on nous pardonnera le terme: M. Tolain avait parlé en loustic qui se croit un Voltaire, et il avait blessé des sentiments respectables. M. Cazenove de Pradine est monté à la tribune avec un bras mutilé qu'il a perdu sur un champ de bataille, en combattant sous un drapeau qui portait le signe du Sacré-Cœur: cela fait une différence."

Mais la proposition de l'honorable M. Cazenove de Pradines ne modifiait-elle pas le caractère que, depuis le commencement de la séance, on s'efforçait de maintenir au projet de loi. C'est la question qu'un membre de la droite, M. de Jouvenel, a portée à la tribune dans un langage plein d'élévation.

On est allé au scrutin, et, comme vous le verrez au compte rendu, les abstentions ont été si considérables, que le scrutin a été nul. Lorsqu'un scrutin est annulé faute de votants, les noms ne figurent jamais au *Journal officiel*, c'est une jurisprudence établie à la Chambre. Cela n'a point empêché M. de Marcère de demander que, contrairement à l'usage établi, le scrutin sur la proposition Cazenove fût publié au *Journal officiel*.

Quel intérêt poussait donc M. de Marcère? Il suffit de lire les journaux radicaux de ce matin pour comprendre à quel mobile obéissait cet ami de M. Thiers: il voulait savourer le plaisir de constater, par des rapprochements de noms, qu'il y avait eu une division dans la majorité.

Comme ces messieurs n'ont d'autre espoir que de diviser les forces sur lesquelles repose le gouvernement du 24 mai, M. de Marcère, qui a appris chez M. Thiers à jouer au petit Machiavel, comptait tirer quelque profit de ces dissidences, si elles étaient constatées; pendant qu'il était à la tribune, M. de Kerdrel lui a demandé énergiquement: "Quel est donc le mobile qui vous pousse?" Et M. Depeyre, se levant, lui a jeté cette rude apostrophe: "M. Bérenger parlait tout à l'heure un langage plus conciliant et plus patriotique." M. de Marcère est descendu de la tribune après avoir complétement échoué, dans sa petite, mais honteuse campagne.

Les scrutins sont curieux à lire, je vous les recommande. Dans celui qui a eu lieu pour l'article 1er de la loi, la gauche a donné 164 voix, mais pour voter contre l'ensemble de la loi, la gauche n'a plus trouvé que 158 députés qui voulussent suivre jusqu'au bout M. Tolain. M. Barthélemy Saint-Hilaire est naturellement du nombre de ceux qui approuvent M. Tolain et votent avec lui. Cette manifestation du secrétaire de l'ancienne présidence n'a étonné personne.

On sait que les théoristes purs sont résolus à ne pas reculer devant les conséquences de l'alliance qu'ils ont contractée avec les radicaux.

M. Casimir-Périer, moins hardi que M. Barthélemy Saint-Hilaire, peut être aussi moins convaincu, s'est abstenu.

Mais le vote le plus étrange est celui de M. Jules Simon. On sait, en effet, que c'est M. Jules Simon qui avait préparé la question; c'est sous son ministère que la question a été élaborée; c'est lui qui avait promis à l'archevêque la construction de cette église. La loi de 1870 lui permettait de régler cette affaire par un *décret*: il a libellé le projet de loi pour engager la Chambre avec lui. Il redoutait les railleries de la gauche. En votant contre le projet, hier, l'ancien ministre de M. Thiers a donné la mesure de ses sentiments.

Courrier du Japon.

YOKOHAMA, 8 juillet.

Nous avons appris ces jours ci qu'une insurrection avait éclaté dans le Ken do Tottori. Le 19 juin les maisons des Kochos ont été détruites dans tous les villages, et un instituteur japonais, enseignant les langues européennes et un sa... mourai ont été assassinés. La province entière est alarmée. On a envoyé pour dompter la révolte les mêmes troupes qui l'ont réprimée dans le Ken de Hôjo; mais cela ne l'a pas empêché de s'étendre rapidement. On dit que le nombre des hommes armés est considérable et que leurs chefs ont un but défini, qui peut être formulé comme suit:

1 Retour de l'ancien *Han* et restitution aux Daïmios de leurs terres et revenus.

2 Choix des officiers du district parmi les habitants de ce district et non parmi ceux d'un Ken éloigné.

3 Restitution aux *Samouraï* de tous leurs revenus et propriétés.

4 Réduction des impôts de moitié pour trois ans.

5 Respect par le gouvernement des arbres du district environnant.

6 Retour à l'ancien calendrier japonais.

Cette rébellion est marquée, comme d'habitude, par le pillage et l'incendie et par la cessation du travail. On voit facilement que son but est le retour à l'ancien régime, chose impossible aujourd'hui. Naturellement, à moins qu'une insurrection contre le gouvernement ne devienne presque universelle ou que les troupes ne fraternisent avec le peuple, l'émeute de Fukuoka sera réprimée. Il en coûtera la vie à quelques-uns et, à l'Etat et au district des sommes considérables.

Les détails suivants sont empruntés à une correspondance du *Nagasaki Express*:

"Aussitôt après avoir levé l'étendard de la révolte, les émeutiers employèrent des mesures de violence pour forcer les personnes, qui se montraient peu empressées, à entrer dans le mouvement général et à prendre une part active. Ceux qui s'y refusèrent furent durement maltraités et eurent leurs maisons brûlées. L'adoption de cette politique de violence produisit l'effet désiré, car le nombre des révoltés augmenta rapidement et s'éleva bientôt au-delà d'une centaine de mille, tous armés de sabres, de lances en bambou, etc. La révolte a atteint des proportions auxquelles personne ne s'attendait, et a pris incontestablement un caractère très sérieux. Par sa similitude avec celles qui ont lieu dans le nord, elle a presque l'air de faire partie d'une vaste conspiration.

"Le 2 juin courant, les insurgés commencèrent par attaquer les bureaux du gouvernement et tuèrent le plus grand nombre d'officiers locaux; les quelques-uns qui parvinrent à se sauver, gagnèrent la province de Saga et racontèrent aux autorités de l'endroit ce qui s'était passé; aussitôt celles-ci envoyèrent tous les secours dont elles pouvaient disposer afin de rétablir l'ordre.

"De nouveaux avis, reçus hier matin des contrées révoltées, font monter le chiffre des rebelles à 130,000, composés principalement de paysans, auxquels se sont joints un grand nombre d'individus précédemment employés comme Yakunin par l'ancien gouvernement, et parmi lesquels plusieurs se trouvent dans une position désespérée. On suppose que ce sont ces derniers qui sont les instigateurs de la révolte, car ils sont armés de rifles et de pièces de campagne. L'on dit qu'ils ne sont pas seuls impliqués dans l'affaire et qu'elle est encouragée par plusieurs officiers de haut rang, parmi lesquels on nomme les derniers Karos de Chihuzen et de Kokra.

"Deux des officiers du Kencho ont été également tués à Kokura et un officier du 3me rang, qui a tout juste pu sauver sa vie, est arrivé, il y a environ quatre ou cinq jours, à Saga, couvert de coups de lances.

"Trois autres officiers se sont enfuis de Fukuoka, avec l'intention de se diriger sur Saga, mais comme, depuis on n'a plus entendu parler, on craint qu'ils n'aient été pris et massacrés. La demeure du gouverneur à Fukuoka et toutes constructions du gouvernement, d'un bout à l'autre du district, actuellement révolté, ont été livrées aux flammes et complétement détruites. Comme d'habitude, la plèbe a tourné ses inconscientes fureurs sur les établissements des marchands de riz et de sakif dont plusieurs ont eu leurs marchandises détruites.—A Hakata, le propriétaire du plus grand établissement de saki a été tué."

Berthemy, ministre plénipotentiaire de France au Japon, a débarqué du paquebot des Messageries Maritimes *Menzaleah*, le 1er juillet à huit heures et demie.

De Weckerlin, ministre des Pays-Bas, est également arrivé par le même paquebot.

Sa Majesté l'Impératrice est partie il y a deux jours pour Tomioka, accompagnée d'une forte escorte de cavalerie.

Le but de cette excursion est de visiter l'établissement et la filature de soie d'un de nos compatriotes, M. Brunat. Cette démarche toute spéciale est un témoignage particulier de la bienveillance du gouvernement Japonais pour l'industrie, si précieuse à tous égards, de la soie, en même temps qu'elle montre combien on apprécie en haut lieu les merveilles de l'industrie française.

Il est question d'éclairer Yeddo au gaz, mais trois services différents se disputent à qui le fera. Jusqu'à ce que l'on soit d'accord, la question restera en suspens.

On écrit de cette ville que d'après les préparatifs qu'on est en train de faire pour la fête de nuit qui doit avoir lieu samedi prochain au soir, sur la rivière Lumida, la fête aura un éclat particulier cette année-ci. On dit que Sa Majesté le mikado l'honorera de sa présence. Les bateaux, depuis plusieurs jours déjà, sont presque tous retenus pour cette solennité.

Parmi d'autres progrès à Yeddo, nous apprenons que des plans sont en préparation pour l'érection d'un beau et vaste bureau de poste dans le Main Street, près du Kiobashi, et si nous nous en rapportons à *l'Indépendance belge*, un Français serait en route, pour installer le service postal au Japon.

Un protocole a été signé la semaine dernière entre les ministres du Japon et du Pérou, pour soumettre la question de la *Maria Luz* à l'arbitrage d'une nation amie. C'est en somme le meilleur moyen d'arranger le plus tôt possible le différend qui existe entre les deux gouvernements.

(Echo du Japon.)

L'INTERNATIONALE ROUGE.

M. Tolain a dit hier du haut de la tribune que dans la discussion du projet de loi déclarant d'utilité publique la construction d'une église à Montmartre, c'était "l'Internationale *rouge*," qui combattait le projet. Voici comment M. Tolain s'y est pris pour faire cet aveu. C'est à la *République française* que nous empruntons les détails de l'incident:

Un membre à droite: C'est l'Internationale qui parle.

M. Tolain.—Si vous aviez dit, mon honorable interrupteur, l'Internationale rouge, je vous aurais répondu: *Oui, c'est elle qui répond à l'Internationale noire!* (Bruit à droite.—Vifs applaudissements à gauche.)

La gauche a vivement applaudi. La gauche admet que ce soit l'Internationale *rouge* qui ait combattu le projet de loi actuel. Loin de protester contre cette épithète de *rouge* appliquée à l'Internationale, elle la revendique.

Tout n'a pas été heureux dans cette discussion: il faut reconnaître cependant qu'elle n'aura pas été sans profit pour la cause conservatrice, puisqu'elle a amené cet aveu que c'était l'*Internationale rouge* qui répondait.

On comprend dès lors pourquoi M. Tolain a pris la parole et pourquoi il a mis tant d'ardeur à repousser la construction d'une église sur les lieux même où l'*Internationale rouge* avait établi son quartier-général et son arsenal le 18 mars.

Quant à l'*Internationale* noire, dont a parlé M. Tolain, représentant de l'Internationale *rouge*, il est bon de rappeler que c'est à M. de Bismarck qu'il emprunte le mot.

C'est M. de Bismarck, en effet, qui a qualifié les catholiques "d'internationalistes noirs." Comme les Allemands catholiques osent tenir tête à M. de Bismarck et briser son despotisme, il est trop juste que l'Internationale *rouge* les combatte avec passion. L'Internationale *rouge* a été trop utile déjà à la Prusse, en faisant la Commune, pour qu'elle ne rende pas cet autre service à nos ennemis, de faire circuler les *mots* sur lesquels compte M. de Bismarck pour se débarrasser de ses adversaires.

—Le *Figaro* réédite les lignes suivantes consacrées à M. Thiers par M. Louis Blanc, dans son *Histoire de Dix ans*:

"M. Thiers s'était élevé de fort bas, et c'était un titre à la faveur des parvenus, qui saluaient en lui la légitimité de leur propre fortune. Et puis quelle fécondité d'expédients! quelle vivacité d'intelligence! quelle aptitude à tout comprendre, à tout expliquer! M. Thiers était un journaliste, homme de lettres, financier; il se fut fait, le cas échéant général d'armée.... Eloquent, il ne l'était pas; et sa petite taille lui donnait à la tribune un désavantage marqué. Mais il exposait les affaires avec tant de lucidité; parlait avec tant d'abandon de son amour pour son pays; sa pantomime était si expressive; sa voix aigre et impuissante empruntait de la fatigue quelque chose de si touchant, qu'il arrivait au succès par ses défauts même: l'absence de noblesse, la diffusion, l'excès de négligence, la trivialité.

"Dans une assemblée, personne ne savait mieux que lui se faire médiocre. Ses idées étaient manifestement tournées vers l'empire. Il voulait le pouvoir actif et respecté, il le méprisait scrupuleux. Les principes, il les dédaignait avec étourderie, quelquefois avec impertinence; car en politique il ne reconnaissait d'autre divinité que la force, et il l'adorait dans ses manifestations les plus opposées, pourvu, toutefois, qu'elle ne se présentât point sous les traits du rigorisme. Il l'aimait indifféremment comme moyen de tyrannie ou comme instrument de révolte. Il l'avait admirée dans Bonaparte, il l'avait admirée dans l'impétueux Danton, il l'eût admirée jusque dans Robespierre, si dans Robespierre il ne l'eût trouvée unie à l'austérité. Du reste, pas de tenue dans la conduite, peu de profondeur dans les sentiments, plus d'inquiétude que d'activité, plus de turbulence que d'audace, de la suffisance quelquefois et de l'élévation dans l'esprit "s'il en avait eu davantage dans le cœur."

"M. Louis Blanc, continue le *Figaro* fait ensuite de M. Thiers un corrupteur de la presse, habile à ruser avec l'opinion, un courtisan heureux de cette portion de la bourgeoisie qui se pique de liberté et d'orgueil national. Il l'accuse en outre de "n'avoir nul souci du peuple, "de ne l'admirer que sur les champs de "bataille où il court se faire décimer, et "de ne le juger bon qu'à servir de matière "aux combinaisons de ces *spéculateurs insolents* qui, sous le nom usurpé d'hommes "d'Etat jouent entre eux les dépouilles "du monde."

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

DIVERS.

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pic-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

Concert chaque soir.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS.

BAL.

Restaurant et liqueurs servis à toute heure et de la qualité de choix. Toujours du lait frais.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un beau piano.

RICHARD HOMANN.

Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes d'une décision récente du ministre de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'en cas de la demande qu'ils en feront à tout agent consulaire de France avec mention exacte de leurs noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance, etc. [illegible] déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

4avril—6m

Compagnie des moulins à coton de Guliett.

Fabrique à Amite, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Guliett, pour travail léger.

Presses à coton, à main, de Guliett.

Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique.

Des doubles de toutes les parties du moulin pouvant être expédiés, sans que l'on soit obligé d'envoyer le moulin lui-même à la manufacture. Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être expédiés.

La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, et possédant d'amples ressources, nous pouvons solliciter des ordres.

ERNEST & CO. agents généraux, No 126, rue de la Commune,

9avril—6m. Nlle-Orléans, Louisiane.

INSTITUTIONS.

COLLEGE COMMERCIAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

sous l'habile direction de

M. J. W. BLACKMAN.

78 rue du Camp. Entrée, 44 rue Natchez.

CET ancien établissement, ouvert tous les jours, du matin au soir, l'année entière, offre de précieux avantages aux jeunes gens et aux demoiselles de la Nlle-Orléans et des endroits rapprochés de la ville, d'obtenir, en quelques semaines, une éducation commerciale solide.

Le mode d'enseignement embrasse toutes les facilités récentes et avantageuses aux élèves qui aspirent aux honneurs de cette branche d'éducation.

Les prix de l'établissement sont cinquante pour cent meilleur marché que ceux de tous les établissements de la ville.

J. W. BLACKMAN, Principal,
W. S. MITCHELL, Administrateur.

31 juil—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 273, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 1 septembre

13aout—1an

Louisiana State University,

A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des Instruments pour le levé des plans, des mappes, dessins, cartes, globes, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent deux jours de la semaine, et aux élèves d'honneur [illegible].

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est dirigée sans être trop sévère. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 150 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme: Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Bâton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, et, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les seuls mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domestiques	200 00
Blanchissage	30 00
Chauffage et éclairage	20 00
Livres, papier, etc	30 00
Meubles	10 00
Dépenses éventuelles	10 00
Trois uniformes	50 00
Dépôt	10 00
Dépense totale	$470 00

D. F. BOYD, Surintendant.

20 mai—6m

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gas hilarant ou protoxide d'azote.

1oct—PPMaLS

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

Un ratelier de DENTS de la machoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $25.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base volcanite, et occasionne pas comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base. 1avril

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles si naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement.

Prix modérés et travail consciencieux.

20 fév—1an

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

$20............les Ratteliers............$

—Prix ordinaire $60—

LE DR. GEO. P. MALONEY, No 150 de la rue du Canal, près la rue Baronne,

pose des Ratteliers à $20, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux ratteliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 19fév—1an

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 14mars—1an

MARCHAND-TAILLEUR.

PAUL BOISSONNEAU,

(Successeur de Paul Pesquier)

140............Rue du Canal............140

DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS et autres articles provenant directement des meilleurs fabricants. Coupe élégante et représentant toujours la dernière mode. 13avril—3m—2f psem

Mme LEONCE,

DOCTEUR ASTROLOGISTE,

venant de Paris.

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son office pour cause d'agrandissement, rue DU CANAL 272, entre Howard & Villeré.

Elle continuera, comme par le passé à s'occuper d'affaires commerciales, de mariages, donnera des numéros de loterie. Elle parlera du passé, du présent, de l'avenir, etc.

Mme Leonce traitera également par correspondance avec les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Ecrire franco P. O. B. 1270, Nile-Orléans, La.

15 juin—3 m.

PIERRE PAVIA,

CORDONNIER-MECANICIEN

(BREVETE.)

153............RUE ROYALE............153

Entre St-Pierre et Toulouse.

CHAUSSURES A VIS, système P. P., de tous genres, garanties indévissables et qui ont obtenu le premier prix, médaille d'or en 1872 et médaille d'argent en 1873, aux deux dernières Foires de la Louisiane. 12juil—1an

Succession de DAVID PRETTO, No 27,383.

ATTENDU que le certificat No 112, de dix actions de l'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans, a été perdu ou égaré, avis est donné que je vais faire application à la Compagnie pour un nouveau certificat.

ISAAC RODRIGUEZ, Administrateur,
Nlle-Orléans, 14 juillet 1873. 15 juil—30f

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE

De la Vallée du Mississippi.

COLLINS & BAQUIE,

Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'Imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 1 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans. 22 mai—6m

E. H. REYNES & BRO,

Variettes Alley—Cotton Exchange Building

Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres

Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati.

Remises, par dépêches télégraphiques, à Londres, New York et San Francisco. 30 juin—1an

LE SAPOLIO

D'ENOCH MORGAN'S SONS

remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO

économise les gages d'un fourbisseur. Faites-en l'essai.

LE SAPOLIO

pour les fenêtres est meilleur que le blanc pour l'eau. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

LE SAPOLIO

nettoie la peinture et le bois, en un mot toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne sauriez vous en passer.

LE SAPOLIO

nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'éraillures.

LE SAPOLIO

polit la ferblanterie mieux que ne le font le savon et le sable. Il fait briller sans érailler.

LE SAPOLIO

polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO

est précieux quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO

enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, des murs et de la porcelaine.

LE SAPOLIO

enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

c'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. On n'a rien découvert de semblable pour les forgerons, les mineurs, etc. Il n'y a pas de cosmétique qui puisse lui être comparé.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a ou s'il veut vous le procurer; sinon, demandez notre brochure intitulée: "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS,
20 PARK PLACE, N. Y.

7 aout—3m—vâs

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

207............Chartres Street............207

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour Fiançailles.

Bonbons fins assortis. Fruits du pays cristallisés, Bottes, Sacs et Cornets pour baptêmes.

Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 28 janv—1 an

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

156 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, et exerçant en Louisiane depuis 27 ans, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vaccine régulièrement tous les jeudis à 11 heures.

Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux aérés et les plus sains de la ville, où elle reçoit des pensionnaires pour accouchements et traitements de maladies de l'utérus.

Consultations régulières tous les jours de 10 h. du matin à 3 h. P. M. M. BAUSSET

20 mars—[illegible] jeu dim

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

L'Ancien Méridien,

A l'angle de la rue Douane et du Passage de la Bourse,

VIENT d'ouvrir, sous la direction de M. PHILIPPE FORGET ancien restaurateur bien connu, un LUNCH chaud qui sera servi tous les jours de 10 heures du matin à une heure. Un second lunch sera servi de 5 heures à l'a... Prix 25 cts.

Cette maison se recommande par l'abondance et la qualité des mets. Bon lait, bon café matin et soir.

Le BAR est pourvu de Vins et Liqueurs de premier choix. HUITRES toujours fraîches. On prend des pensionnaires à des prix modérés.

Pendant le Lunch, les consommations seront servies au Comptoir à la classe. [illegible]

HOTEL BOULO,

A BILOXI, MISS.

Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des habitants de la campagne, reste ouvert toute l'année.

A l'entrée de la saison d'été, M. Boulo tient à rappeler à ses nombreux clients et amis, ainsi qu'au public, que son établissement réunit des conditions de confortable exceptionnelles.

Chambres propres et bien meublées, salle à manger vaste et parfaitement aérée, cuisine soignée sous la direction d'un chef habile, et des conditions en tout point raisonnables, voilà ce que trouveront à l'Hôtel Boulo les personnes qui voudront bien y descendre. 18 mai—3m

RESTAURANT FRANÇAIS

A LA MOBILE,

TENU PAR J. PAUTEAU,

(Successeur de LOUIS J. DUMAY)

No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.

13 avril—6m

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat en toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Dîners, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; Chambres élégamment meublées, à louer à la journée ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit!

[illegible]

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS,

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet,

18 dec—1an Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 53...RUE VIEILLE-LEVEE...No 53

Encoignure Bienville,

Manufacture à Vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

16 mars—1an Nouvelle-Orléans.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS;

No. 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de six pour Cent.

C. D. STURDEVANT, A. FAILLET,
Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 3 janv—1an

APPAREIL PERFECTIONNE

—DU—

GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'exercice au No. 2 de Triangle Building et No. 24 de la rue Peters (entrée Nouvelle-Levée) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant.

9av—1an Lock Box 744 du bureau de la Poste

CASSIDY & MILLER,

Voiliers, Agents de Fabricants de Ducks de Coton.

MARCHANDS DE

Cordages Manille et Goudronnés. On trouvera constamment chez eux des tentes, des prélarts, des drapeaux de toutes les nations, etc., etc.

No 107 de la rue Poydras,

8 avril—6m Nouvelle-Orléans.

Chandières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stacker.

APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment en choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

F. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 16, rue Union.

7 oct 1872 1an

CAFE DE LA ROTONDE

DE

L'HOTEL ST-LOUIS,

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre. — Liqueurs de première qualité et débitant toute concurrence. 18 dec—1an

ATTENTION!

Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 54, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre. Savon de qualité supérieure. Savon de laine à $1 la boîte. L'incomparable Poudre de Riz de St. Just. Un lot de Parapluies sans pareils. Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM racine californienne ne rajeunit pas.

$5,000 à celui qui prouverait

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à Mme MONIE par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans.

Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames.

7nov—1an—D Me V

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

Les médecins qui l'ont examiné (et, parmi eux se trouvent quelques-uns des plus éminents du pays) reconnaissent qu'il est au nombre des plus purs et des plus efficaces. Il est fait de racines, d'écorces et d'herbes dont la science médicale prescrit les propriétés; il prévient, mieux qu'aucune boisson de ce genre, les

Maladies d'été, la Bile, les Fièvres Brisées, les Fièvres Intermittentes, l'Indigestion, la Dyspepsie.

Il fortifie le système et vivifie l'intelligence. Il n'est pas de tonique que les membres en aient aussi généralement recommandé, ou que le peuple ait aussi bien accueilli, que l'amer connu aujourd'hui sous le nom de

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Castendyk,

Seul Agent au Sud,

No 23 rue Tchoupitoulas

14 aout—1an—Mars.V.D

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

EPICERIES, VINS ET LIQUEURS,

Toutes sortes de Produits de l'Ouest, Aux Magasins Bois,

Coin Vieille-Levée et Bienville

17 juil 73—1 an Nlle-Orléans

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61......RUE TCHOUPITOULAS......61

NOUVELLE-ORLEANS.

20 juin—1an 73

CAZAUX & VERGNOLE,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73......VIEILLE-LEVEE......73

NOUVELLE-ORLEANS.

2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIENIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Douane.

22 fév—1an 3fps

AUGUSTE COUTURIE,

30......Rue de la Vieille-Levée......30

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.

Cognac d'Engl. Grégoire & Co.

Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1858, 1860, 1865, 1868, 1869, 1870 et S. O. P.

Vins Rouges de Ladoz, St-Victor et St-Julien.

1er août—1an

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETE S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19fév—1an

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, écrasés et moulus—à vendre par

A. THOMSON & CO., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et par de la Louisiana Crescent City à la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," [illegible]

A. THOMPSON & CO. No 6 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse d'habitation, en baril, demi-baril et barils.

A. THOMSON & CO., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & Co., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boîtes et en caisses.

A. THOMSON & CO., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

1 dec—1an

CAZADE & CROOKS,

No 26 Beaver Street,

NEW-YORK,

seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO, pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils auront des importations, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON,
[illegible] 125 rue Gravier

DES MILLIERS DE MÈRES ONT DÉCLARÉ que pour tous les maux d'estomac et les maladies d'entrailles auxquels les enfants sont sujets

L'APÉRITIF SELTZ EFFERVESCENT, DE TARRANT,

est le correctif le plus efficace. Les raisons sur lesquelles reposent leur croyance sont évidentes. L'apéritif de Tarrant est une délicieuse boisson rafraîchissante, il débarrasse les entrailles, nettoie l'estomac [illegible] et agit d'une manière pleinement. Il sont [illegible] pharmaciens. 1 août—12 V&C

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 81 de la rue St. Louis au No 240 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de première classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs cérémonies, lui appartient. 15 fév—1an

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

Messieurs et chers compatriotes,

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent Rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français, qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche de travail, s'est élevé à ... soit:

Hommes	37
Femmes	6

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer 28, soit:

Hommes	16
Femmes	10

Il a délivré 135 Bons de logement et 108 Bons de repas.

20 personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, les secours en espèces n'ont été distribués que dans des cas d'urgence. Ces secours ont bénéficié l'emploi d'une somme d'environ $60, dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils ou d'ustensiles de travail.

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 20 élèves de tout âge. Nuit au point de vue pratique, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celle des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre des services rendus par le Bureau qui échappent à toute espèce de classification; renseignements, demandes, conduites aux bureaux et chemins de fer, correspondance, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé sommaire et des résultats que... [illegible]

[illegible]

Pour le Conseil de direction et par son ordre:

Le Vice-Président,
E. SALOMON.
Le Secrétaire absent,
A. DE MONTLUZIN.
Le Trésorier,
J. B. NORVIN.

5 juin

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { [illegible]

PRIX DU BILLET:

1$ SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 162 de la rue du Canal.

SIXIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.

SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, le New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873:

Primes d'incendie...	356,327 96	
" de mer...	79,320 85	
" de rivières..	83,[illegible]	519,771 [illegible]
En moins,		
Primes non expirées	257,301 [illegible]	
" remboursées	312 [illegible]	265,614 [illegible]
Montant net des primes........		254,156 [illegible]
En plus,		
Intérêts et loyer......................		22,940 75
Total................................		275,097 [illegible]
Pertes par incendie..	65,[illegible]	
" par mer........	26,[illegible]	
" sur les rivières	23,165 66	
	114,557 67	
Dont $7,[illegible] ne sont pas réglées.		
Réassurances........	41,063 19	
Frais de bureau......	13,197 24	
Taxes................	2,307 60	
Dépenses courantes..	3,164 83	
Réduction (rebate)..	12,151 52	
Profits et pertes.....	3,721 17	[illegible]
Bénéfice net..................		[illegible]
ACTIF:		
Fonds en caisse.....	119,[illegible]	
" en Europe......	23,649 11	
" à New-York.....	4,377 [illegible]	147,451 [illegible]
Billets et effets à recevoir........		[illegible]
Actions et bonds..................		125,720 [illegible]
Propriétés foncières..............		[illegible]
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement................		[illegible]
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte.....................		[illegible]
Total............................		1,[illegible] 11

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. }

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 3 juillet 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 9 juil—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Tables de Marché à Vendre.

Une occasion rare pour les Bouchers, les Marchands de Légumes, etc.

Le Nouveau Marché de la rue Seconde, au coin des rues Seconde et Dryades.

[illegible]

PAR O. VALETON.

Farine! Farine!! Farine!!!

364 barils Farine à l'encan, pour clôre une consignation.

[illegible]

ETAT

—DE—

L'Atlas Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

158............RUE DU CANAL............158

[illegible]

WM. H. STEVENSON, Président.
D. E. TAYLOR, Secrétaire.

[illegible]

J. G. EUSTIS, Notaire Public

Officiers:

[illegible]

Directeurs:

[illegible]

Compagnie d'Assurance du Peuple

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.

SECOND ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1873.

[illegible]

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRAMMONT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

AM. DORBICOURT, Notaire Public.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1873.

A une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé [illegible] sera payé à dater du premier lundi du mois d'août 1873.

—DIRECTEURS—

[illegible]

L'EQUITABLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.

(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

[illegible]

A. P. CLEVELAND & SON, Agents-généraux pour la Louisiane et le Mississippi.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

[illegible]

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.

Maison en briques et à quatre étages, No 135 de la rue Vieille-Levée,

[illegible]

Résidence en briques et à étage, très belle et finie, dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Levée et Chartres.

Terrains de prix pour bâtir, dans Deuxième et le Troisième Districts.

[illegible]

Treizième Rapport Trimestriel

DU

STATE NATIONAL BANK

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

RESSOURCES:

[illegible]

PASSIF:

[illegible]

DIVIDENDE DÉCLARÉ.

[illegible]

SAMUEL H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Compagnie d'Assurance de l'Union

DE LA NLLE-ORLEANS.

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

JAS. FAHEY, Notaire Public.

[illegible]

DIRECTEURS:

[illegible]

[illegible]